

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 202

28 janvier 2006

SOMMAIRE

AEGIS European Fund Services, S.à r.l., Luxembourg	9688	Foncière de Seine S.A., Luxembourg	9684
AOL Participations II, S.à r.l., Luxembourg	9650	Football Europe S.A.	9653
AOL Participations II, S.à r.l., Luxembourg	9650	Framlington International Portfolios, Sicav, Luxembourg	9651
Arkinmob Investissements S.A., Luxembourg	9663	Fund Channel S.A., Luxembourg	9666
Atomo Advisory Holding S.A., Luxembourg	9674	Fund Channel S.A., Luxembourg	9668
B.A.R.A.F. S.A., Byblos Financing Holding, Luxembourg	9671	Futuring P.G.P. S.A., Wasserbillig	9692
B.A.R.A.F. S.A., Byblos Financing Holding, Luxembourg	9672	Gemstar - TV Guide Europe, S.à r.l., Luxembourg	9662
B.A.R.A.F. S.A., Byblos Financing Holding, Luxembourg	9673	GLX 1 S.A., Luxembourg	9661
Baring CEF Investments II S.A., Luxembourg	9696	Grosvenor International S.A., Luxembourg	9688
BCG Holding, S.à r.l., Luxembourg	9690	Große-Ophoff, S.à r.l., Merttert	9654
Benelux Import Management S.A., Luxembourg	9683	Gruppo Coin International S.A., Luxembourg	9663
Byron Enterprises S.A., Luxembourg	9683	Hager GmbH Internationale Transporte, Grevenmacher	9652
C.N. International S.A., Luxembourg	9689	Hager GmbH Internationale Transporte, Grevenmacher	9653
CC CDPQ, S.à r.l.	9688	ICN International Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	9686
Césarée Holding S.A., Luxembourg	9654	ICN International Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	9686
Césarée Holding S.A., Luxembourg	9654	ICN International Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	9686
Cheetah Investments S.A., Luxembourg	9661	ICN International Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	9686
Cogelo S.A., Luxembourg	9689	Ichor S.A., Luxembourg	9669
ColPrado (Lux), S.à r.l., Luxembourg	9651	Imedia, S.à r.l., Luxembourg	9691
Créa-Bâti S.A., Luxembourg	9696	Immobilière de Berchem A.G., Luxembourg	9693
Créa-Bâti S.A., Luxembourg	9696	Indigoweb, S.à r.l., Weiswampach	9684
Echo Investments S.A., Luxembourg	9683	International Network Companies S.A., Luxembourg	9651
EPI Q2 Bielefeld SP, S.à r.l., Luxembourg	9675	James & Associates S.A., Luxembourg	9686
Eurail Group, GIE, Luxembourg	9675	JBB Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	9656
Euro Freight Car Finance S.A., Luxembourg	9691	Jotrade Investment S.A., Luxembourg	9687
Eurolex Management S.A., Luxembourg	9670	Key Plastics Europe, S.à r.l., Luxembourg	9688
European Cosmetic Group, S.à r.l., Luxembourg	9662	Koike S.A., Mamer	9683
Expansia International S.A., Luxembourg	9675	Leo Corp S.A., Luxembourg	9663
False Moustache S.A., Luxembourg	9661	LSF Japan Hotel Investments, S.à r.l., Luxembourg	9685
Fashion One Holding, S.à r.l., Luxembourg	9694	Lux-Irl Investments No. 1 S.A., Luxembourg	9657
Fédération Luxembourgeoise de Cricket, A.s.b.l., Luxembourg	9693	Lux-Irl Investments No. 1 S.A., Luxembourg	9660
Financière DV S.A., Luxembourg	9689	Mediainspekt S.A., Luxembourg	9686
Financière Touristique & Immobilière S.A., Luxembourg	9695	Mex Technologies S.A., Luxembourg	9685
Fint Holding S.A., Luxembourg	9670	Mobilim International - Groupe Martin Maurel,	

S.à r.l., Luxembourg	9687	Sorgvor S.A., Strassen	9691
Moon Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	9671	Stahl Consulting S.A.	9695
Moon Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	9671	Star SDL Holdings, S.à r.l., Luxembourg	9656
Mosel International S.A., Luxembourg	9695	Starathlon S.A., Luxembourg	9690
Newall Investments, S.à r.l., Luxembourg	9678	Starathlon S.A., Luxembourg	9690
Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9685	Starathlon S.A., Luxembourg	9690
Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9685	Stige S.A., Luxembourg	9689
Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9685	Synhortus, G.E.I.E., Strassen	9677
Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9685	T.H. Co Jeux Automatiques, S.à r.l., Luxembourg	9687
Nortel Networks S.A., Luxembourg	9687	Thésée, Sicav, Luxembourg	9653
Participations et Promotions S.A., Luxembourg	9695	Tredici S.A., Luxembourg	9677
Perenne Investment S.A., Luxembourg	9669	TV Guide Europe, S.à r.l., Luxembourg	9663
PHD Overseas Limited S.A.H., Luxembourg	9662	Twister S.A.	9677
Ray, S.à r.l., Strassen.	9692	Unicapital Investments (Management) S.A., Luxembourg	9652
Rebean Investments, S.à r.l., Luxembourg	9689	VDCI S.A., Luxembourg	9668
SAC Norimberga S.A., Luxembourg	9696	Wawelux Logistics S.A., Munsbach	9682
Salorix Holding S.A., Luxembourg	9691	Western Trade & Commerce (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9684
San Nicola S.A., Luxembourg	9669	Western Trade & Commerce (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9684
Sanpaolo Bank S.A.	9687	Yzach Health S.A., Luxembourg	9670
SCI Residenza, Luxembourg	9694	Zythum S.A., Luxembourg	9660
Scolbel Participations S.A., Luxembourg	9657		
Skyliner S.A., Luxembourg	9695		
Socle Finance Two S.A., Luxembourg	9676		

AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.789.450,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.729.

Les membres suivants du conseil de gérance ont changé d'adresse comme suit:

Michael Christodoulou: 65, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Giles Spackman: 200 Hammersmith Road, London W6 7DL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087361.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.789.450,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.729.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'Associé de la Société tenue à Luxembourg le 13 juillet 2005

L'Assemblée a renouvelé les mandats respectifs de chaque membre du conseil de gérance, c'est-à-dire de:

Michael Christodoulou;

Philip E. Rowley;

Giles Spackman;

et du réviseur d'entreprises de la Société, ERNST & YOUNG S.A., R.C.S. B 47771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087359.3/4287/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ColPrado (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 91.723.

Rachat de parts

Il résulte des contrats de rachat de parts sociales signés en date du 28 juin 2005, que la Société ColPrado (LUX), S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de EUR 12.500, dont le siège social est 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.723 («la Société») a procédé à un rachat de ses propres parts sociales ainsi qu'il suit:

- auprès de la Société IMMOBILARIA AGORA S.A., à hauteur des 6 parts sociales détenues par cette dernière dans la Société;
- auprès de la Société NAVARRO GENERACION S.A., à hauteur des 10 parts sociales détenues par cette dernière dans la Société;
- auprès de la Société CENTRALES ELECTRICAS RUIPEREZ S.A., à hauteur des 5 parts sociales détenues par cette dernière dans la Société;
- auprès de la Société PAOSAR, SL, à hauteur des 6 parts sociales détenues par cette dernière dans la Société;
- auprès de Monsieur Rodrigo Echenique Gordillo, à hauteur des 5 parts sociales détenues par ce dernier dans la Société.

Suite à ce rachat de parts, restent seuls associés de la Société:

- COLONY PRADO PARTNERS, L.P., détenteur de 57 parts sociales;
- M. Elie Chetrit, détenteur de 11 parts sociales.

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Gérant

Représentée par P. Lenglet

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078831.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FRAMLINGTON INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.866.

Par décision du Conseil d'Administration, le siège social de FRAMLINGTON INTERNATIONAL PORTFOLIOS a été transféré avec effet à la date du 1^{er} février 2005 à l'adresse suivante: 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour FRAMLINGTON INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078993.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

INTERNATIONAL NETWORK COMPANIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 82.361.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 15 février 2005, que:

Décision a été prise d'accepter la démission de leur poste d'administrateur, avec effet au 1^{er} février 2005, de:

- Monsieur Roger Greden, directeur de sociétés;
- Monsieur Pierre-Paul Boegen, directeur de sociétés; et
- Madame Nelly Noel, employée privée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079005.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.249.

 —
EXRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 29 avril 2005 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Bernard Sabrier (Président);
- Gérard Pfauwadel;
- Jerry Hilger;
- Pierre-Alain Wavre;
- Andrew Marchant;
- Christopher Sharpies.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG LUXEMBOURG pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

*Pour UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT) LUXEMBOURG S.A.
PICTET & CIE (EUROPE) S.A.*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078889.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

HAGER GmbH INTERNATIONALE TRANSPORTE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6722 Grevenmacher, 32, rue de l'Ecole.
H. R. Luxemburg B 50.445.

Im Jahre zweitausendfünf, den sechszwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechtes HAGER TRANSPORTGESELLSCHAFT m.b.H., mit Sitz in A-6250 Kundl (Tirol), Luna 12 (Österreich), eingetragen beim Landes- und Handelsgerichts von Innsbruck, unter der Nummer FN 47427 x,

hier rechtmässig vertreten durch Herrn Franz Hager, Transportunternehmer, geboren in Langkampfen (Österreich), am 20. Januar 1959, wohnhaft in A-6336 Langkampfen Brückenweg 6 (Österreich).

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAGER GmbH INTERNATIONALE TRANSPORTE, mit Sitz in L-6722 Grevenmacher, 32, rue de l'Ecole, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 50.445, gegründet wurde, gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 282 vom 21. Juni 1995,

und dass deren Gesellschaftskapital vom Luxemburger Franken in Euro umgewandelt wurde, gemäss Gesellschafterbeschluss vom 28. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 810 vom 29. Mai 2002.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAGER GmbH INTERNATIONALE TRANSPORTE zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleine Gesellschafterin stellt fest, dass gemäss einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen mit Einbringungsvertrag vom heutigem Tag, Herr Franz Hager, Transportunternehmer, wohnhaft in A-6336 Langkampfen, Brückenweg 6 (Österreich), fünfhundert (500) Anteile der vorgenannten Gesellschaft HAGER GmbH INTERNATIONALE TRANSPORTE als Sacheinlage in die Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechtes HAGER TRANSPORTGESELLSCHAFT m.b.H., vorgeannt, rückwirkend per 31. Dezember 2004 ohne eine Gegenleistung oder einer Kapitalerhöhung unter Inanspruchnahme der abgabenrechtlichen Begünstigungen des Artikel III des österreichischen Umgründungssteuergesetzes eingebracht hat.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt durch ihren vorgeannten Vertreter, diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die alleinige Gesellschafterin Artikel fünf (5) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechtes HAGER TRANSPORTGESELLSCHAFT m.b.H., mit Sitz in A-6250 Kundl (Tirol), Luna 12 (Österreich), gehalten werden.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Hager, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 2005, vol. 532, fol. 64, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. September 2005.

J. Seckler.

(082938.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

HAGER GMBH INTERNATIONALE TRANSPORTE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6722 Grevenmacher, 32, rue de l'Ecole.

H. R. Luxemburg B 50.445.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 20. September 2005.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. September 2005.

Für die Gesellschaft

J. Seckler

Der Notar

(082940.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

FOOTBALL EUROPE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxemburg B 68.636.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 16 août 2005, que LUXIGEC S.A., dénonce avec effet immédiat, le siège de la société anonyme FOOTBALL EUROPE S.A. à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

Luxembourg, le 22 août 2005.

LUXIGEC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079006.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

THESEE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxemburg B 69.259.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 août 2005

En date du 23 août 2005 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de réélire Monsieur Wedig Von Gaudecker, Monsieur Laurent Dobler, Madame Isabelle D'Imperio et Monsieur Pascal Cattaneo en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;

- de réélire DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083018.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

CESAREE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2005

Acceptation de la démission de Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et la société S.G.A. SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Monsieur Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Nour-Eddin Nijar, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes.

Nomination comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

CESAREE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078904.3/1023/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

CESAREE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2005

Le siège social est transféré au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

CESAREE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078900.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

GROßE-OPHOFF, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
H. R. Luxemburg B 110.820.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünf, den zweiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft GROßE-OPHOFF BESCHICHTUNGS, GmbH & CO. KG, mit Sitz in D-45772 Marl-Sinsen, Schmielenfeldstrasse 49, eingetragen im Handelsregister A des Amtsgerichts Gelsenkirchen unter der Nummer HRA 3493,

hier vertreten durch die persönlich haftende Gesellschafterin, die Gesellschaft GROßE-OPHOFF, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-45772 Marl-Sinsen, Schmielenfeldstrasse 49, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Gelsenkirchen unter der Nummer HRB 6202, dieselbe ist hier vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer, Herr Otto Große-Ophoff, Malermeister, wohnhaft in D-45772 Marl, Hülstrasse 38.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung GROßE-OPHOFF, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand Anstrich- und Beschichtungsarbeiten aller Art.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch die Gesellschaft GROBE-OPHOFF BESCHICHTUNGS, GmbH & CO. KG, mit Sitz in D-45772 Marl-Sinsen, Schmielenfeldstrasse 49, eingetragen im Handelsregister A des Amtsgerichts Gelsenkirchen unter der Nummer HRA 3493, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Hermann Küpers, Steuerberater, wohnhaft in D-45665, Recklinghausen, Lange Wanne 57.

b) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Otto Große-Ophoff, Malermeister, wohnhaft in D-45772 Marl, Hülsstrasse 38.

c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6688 Mertert, Port de Mertert.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. Große-Ophoff, H. Küpers, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 septembre 2005, vol. 360, fol. 30, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. Oktober 2005.

H. Beck.

(087105.3/201/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

JBB ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 467.750.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 95.380.

*Extrait des résolutions et décisions prises par les associés en date du 19 août 2005
pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2004*

Il a été décidé de renouveler les mandats des gérants:

- Monsieur Stéphane Michel, Gérant A;

- Monsieur Timothy Kacani, Gérant A.

Pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour JBB ACQUISITION, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079074.3/1005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

STAR SDL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.854.

Lors de la résolution circulaire signée en date du 9 septembre 2005, le conseil de Gérance de la société STAR SDL HOLDINGS, S.à r.l. a décidé d'accepter la nomination de Ellis Rinaldi, Gérant, avec adresse professionnelle au 591, West Putman Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats Unis avec effet immédiat et pour une période indéterminée en remplacement de Madison Grose, Gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086378.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

SCOLBEL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.394.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 août 2005 que:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, et Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg, ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à expiration;

- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à expiration.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079083.3/317/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LUX-IRL INVESTMENTS No. 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 110.754.

—
In the year two thousand and five, on the twenty-third day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of LUX-LRL INVESTMENTS NO. 1 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the replaced notary of 16 August 2005, not yet published in the Mémorial C nor registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The meeting is declared open with Mr Frank Verdier, private employee, residing in Luxembourg.

In the chair, who appointed as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elected as scrutineer Mr. Blaise Garban, juriste, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty five pounds sterling (GBP 125.-) so as to raise it from its present amount of twenty-three thousand pounds sterling (GBP 23,000.-) to twenty three thousand and one hundred twenty five pounds sterling (GBP 23,125.-).

2. To issue 1 Share, with a nominal value of one hundred and twenty-five pounds sterling (GBP 125.-).

3. To accept subscription for this new share, with payment of a share premium, by BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED, a company governed by the laws of Gibraltar and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind of all the assets and liabilities of BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED.

4. To amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of this agenda.

5. Miscellaneous.

2. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

4. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

5. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred twenty five pounds sterling (GBP 125.-) so as to raise it from its present amount of twenty-three thousand pounds sterling (GBP 23,000.-) to twenty three thousand and one hundred twenty five pounds sterling (GBP 23,125.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue one (1).- new Share, with a nominal value of one hundred and twenty-five pounds sterling (GBP 125.-).

Subscription - Payment

There now appeared MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED, a company governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road Gibraltar, by virtue of the same proxy as referred under 2 hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED, to the above one (1) Share, with a nominal value of one hundred and twenty-five pounds sterling (GBP 125.-) and a share premium of one hundred and forty nine million nine hundred and ninety nine thousand and eight hundred and seventy five pounds sterling (GBP 149,999,875.-), and to make payment in full for such new share thus subscribed by a contribution in kind consisting of all the assets and all the liabilities without exception of BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of one hundred and fifty million of pounds sterling (GBP 150,000,000.-).

Proof of the legal and beneficial ownership by BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED of all its assets and liabilities as shown in a balance sheet which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities has been given to the undersigned notary.

BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Assets and Liabilities are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of all the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Assets and Liabilities to the Company.

BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up and signed on August 16th, 2005 by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. with registered address at L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, wherein the Assets and Liabilities so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«On the basis of the procedures which we have performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the valuation adopted by the Board of Directors of LUX-IRL INVESTMENTS NO. 1 S.A. in relation to the contribution in kind is not resulting in a value which is not at least equal to the number and the nominal value of the share to be issued of GBP 125.- together with the share premium of GBP 149,999,875.- totalling GBP 150,000,000.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED and to allot one (1) Share, with a nominal value of one hundred and twenty-five pounds sterling (GBP 125.-) and a share premium of pounds sterling (GBP 149,999,875.-), to BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED.

Fourth resolution

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to amend article 5.1. of the articles of incorporation of the Company as follows:

«The Company's subscribed share capital amounts to twenty-three thousand and one hundred twenty five Pound Sterling (GBP 23,125.-) represented by one hundred eighty five (185) shares having a nominal value of one hundred twenty five (125) Pounds Sterling each.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

Insofar as the contributions in kind by BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED results in BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED, a company with registered office in the European Union, contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital duty exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at eight thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de LUX-LRL INVESTMENTS NO. 1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 16 août 2005, en cours de publication au publié au Mémorial C, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est pré ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Blaise Garban, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent vingt-cinq livres britanniques (GBP 125,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-trois mille livres britanniques (GBP 23.000,-) à vingt-trois mille et cent vingt-cinq livres britanniques (GBP 23.125,-).

2. Emission d'une Action d'une valeur nominale de cent vingt-cinq livres britanniques chacune (GBP 125,-).

3. Acceptation de la souscription de cette nouvelle action, et paiement d'une prime d'émission, par BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED, une société régie par le droit de Gibraltar, et acceptation de la libération entière de ces actions nouvelles par un apport en nature de tous ses actifs et passifs.

4. Modification des statuts de la Société, de manière à refléter les points 1 à 3 du présent ordre du jour.

5. Divers.

2. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

3. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

4. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

5. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt-cinq livres britanniques (GBP 125,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-trois mille livres britanniques (GBP 23.000,-) à vingt-trois mille et cent vingt-cinq livres britanniques (GBP 23.125,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre une nouvelle action d'une valeur nominale de cent vingt-cinq livres britanniques chacune (GBP 125,-).

Souscription - Paiement

Est intervenue ensuite MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED, une société régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road Gibraltar, en vertu de la procuration mentionnée au 2 ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED une (1) Action d'une valeur nominale de cent vingt-cinq livres britanniques (GBP 125,-) avec une prime d'émission de cent quarante neuf million neuf cent quatre vingt dix neuf mille huit cent soixante-quinze livres britanniques (GBP 149.999.875,-), et libérer intégralement cette action ainsi souscrite par un apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs sans exception de BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED (les «Actifs et Passifs»).

Les Actifs et Passifs ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de cent cinquante million de livres britanniques (GBP 150.000.000,-).

La preuve de la propriété juridique et économique par BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED de tous les Actifs et Passifs tels que montrés dans un bilan qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement a été rapportée au notaire soussigné.

BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED agissant par le biais de son mandataire dûment nommé a déclaré encore que les Actifs et Passifs sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de tous les Actifs et Passifs à la Société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Actifs et Passifs à la Société.

BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED agissant par le biais de son mandataire dûment nommé a déclaré encore qu'un rapport a été établi et signé en date du 16 août 2005 par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, Réviseur d'Entreprises, dans lequel les Actifs et Passifs ainsi apportés sont décrits et évalués.

Le comparant a produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la méthode d'évaluation retenue par le conseil d'Administration de LUX-IRL INVESTMENTS NO. 1 S.A. ne résulte pas sur une valeur des apports qui n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale de l'action à émettre d'une valeur nominale de GBP 125,- assortie d'une prime d'émission de GBP 149.999.875,- totalisant GBP 150.000.000,-»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et libération incluant la prime d'émission par BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED et d'attribuer une (1) Action, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq livres britanniques (GBP 125,-), à BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. La Société a un capital souscrit de vingt-trois mille cent vingt-cinq livres sterling (GBP 23.125,-) divisé en cent quatre-vingt-cinq (185) actions, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) livres sterling chacune (les «Actions»).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature par BORNEO (GIBRALTAR) LIMITED, une société ayant son siège social dans l'Union européenne, consiste en un apport, de la totalité de ses actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, S. Schieres, B. Garban, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 29 août 2005, vol. 432, fol. 86, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088733.3/242/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

LUX-IRL INVESTMENTS No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 110.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088736.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

ZYTHUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 87.740.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, le commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., est désormais domicilié: 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086370.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

GLX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.588.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 août 2005

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLX 1 S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086371.3/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FALSE MOUSTACHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.247.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086376.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 44.623.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société lors de sa réunion du 6 juin 2005

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086390.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

EUROPEAN COSMETIC GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.962.035,11.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.480.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 septembre 2005

Résolution

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003/2004 comme suit:

Conseil de gérance:

M. Piofrancesco Borghetti, entrepreneur, demeurant à Conegliano (Italie), gérant;
M. Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;
M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086380.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

PHD OVERSEAS LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 26.025.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 7 septembre 2005:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, à savoir:

Administrateurs:

Monsieur Rory C. Kerr, 16 Windsor Place, Dublin 2, Ireland,
Monsieur Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

Commissaire aux Comptes:

MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086386.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

GEMSTAR - TV GUIDE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R. C. Luxembourg B 97.546.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 31 mai 2005

L'actionnaire unique décide de nommer M. Brian David Urban, résidant 2524 Peachwood Place Westlake Village, CA 91361, USA en tant que gérant administratif en remplacement du mandant de M. Jeff Shell.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086398.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ARKINMOB INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.302.

—
Clôture de liquidation

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2005

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société C.T.P.).

R. Caurla

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086484.3/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

TV GUIDE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 97.547.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 31 mai 2005

L'actionnaire unique décide de nommer M. Brian David Urban, résidant 2524 Peachwood Place Westlake Village, CA 91361, USA en tant que gérant en remplacement du mandant de M. Jeff Shell.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086400.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

GRUPPO COIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.508.

—
EXTRAIT

Il ressort de la décision du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2005 que Monsieur Nicola Scattolin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Mestre (Venise), Italie a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086501.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

LEO CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 110.949.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Martin Shapiro, consultant, né à Chicago, (Illinois), (Etats-Unis d'Amérique), le 20 janvier 1957, demeurant à L-1914 Luxembourg, 1, rue Lamartine.

2.- Monsieur Eric Joly, employé privé, né à Cornomont, (France), le 7 mai 1955, demeurant à L-1865 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Koenig.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créés, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LEO CORP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscriptions ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

Par ailleurs, elle pourra avoir une activité de conseils aux entreprises.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

A défaut de président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication.

Une décision prise par un ou plusieurs écrits, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Martin Shapiro, consultant, demeurant à L-1914 Luxembourg, 1, rue Lamartine, cent cinquante-	155
cinq actions.	
2.- Monsieur Eric Joly, employé privé, demeurant à L-1865 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Koenig, cent cin-	155
quante-cinq actions.	
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Martin Shapiro, consultant, né à Chicago, (Illinois), (Etats-Unis d'Amérique), le 20 janvier 1957, demeurant à L-1914 Luxembourg, 1, rue Lamartine;
- b) Monsieur Eric Joly, employé privé, né à Cornomont, (France), le 7 mai 1955, demeurant à L-1865 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Koenig;
- c) Madame Régine Caillau, juriste, née à Alger, (Algérie), le 9 septembre 1946, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme WURTH & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.177).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Martin Shapiro, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, vol. 534, fol. 5, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2005.

J. Seckler.

(088591.3/231/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

FUND CHANNEL, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 108.704.

L'an deux mille cinq le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUND CHANNEL S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 108.704) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume Abel, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie Jacquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Nolot, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les soixante-deux (62) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet d'agir en qualité de commissionnaire et de distributeur de parts d'organismes de placement collectif pouvant accepter et faire des paiements au sens des articles 24(A) et (D) de la loi du 5 avril 1993 sur le Secteur Financier telle que modifiée, respectivement.

De manière générale, la Société pourra prendre toute mesure et réaliser toute opération qu'elle considérerait utile dans le cadre de l'accomplissement et du développement de son objet.»

2. Echange des soixante-deux (62) actions existantes ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) en trente et une (31) actions et de leur attribuer une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

3. Augmentation du capital social à concurrence d'un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à celui d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par la création et la souscription de mille quatre cent soixante-neuf (1.469) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

5. Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité et l'établissement de toutes déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant et externe. Le réviseur d'entreprises indépendant et externe sera élu par le Conseil d'Administration pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises indépendant et externe restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.»

6.- Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à la loi du 5 avril 1993 sur le Secteur Financier, telles que modifiées.»

7.- Modifications statutaires.

8.- Mandat du réviseur d'entreprises.

9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet d'agir en qualité de commissionnaire et de distributeur de parts d'organismes de placement collectif pouvant accepter et faire des paiements au sens des articles 24(A) et (D) de la loi du 5 avril 1993 sur le Secteur Financier telle que modifiée, respectivement.

De manière générale, la Société pourra prendre toute mesure et réaliser toute opération qu'elle considérerait utile dans le cadre de l'accomplissement et du développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les soixante-deux (62) actions existantes ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) en trente et une (31) actions et de leur attribuer une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'échange des soixante-deux (62) actions contre trente et une (31) actions et d'annuler les soixante-deux (62) actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à celui d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par la création et la souscription de mille quatre cent soixante-neuf (1.469) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les mille quatre cent soixante-neuf (1.469) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social et libérées par eux par versement en espèces de sorte que la somme de un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en étant fournie au notaire instrumentant qui le constate.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité et l'établissement de toutes déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant et externe. Le réviseur d'entreprises indépendant et externe sera élu par le Conseil d'Administration pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises indépendant et externe restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à la loi du 5 avril 1993 sur le Secteur Financier, telles que modifiées.»

Septième résolution

L'assemblée décide avec effet au 1^{er} septembre 2005 d'accepter la démission de l'administrateur et président du conseil d'Administration Monsieur Paul-Henri de la Porte du Theil, demeurant professionnellement au 90, boulevard Pasteur, F-75015 Paris, France et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2005:

Monsieur Pierre Cimino, né le 12 juillet 1965 à Ixelles, Responsable du Département «Business Project», CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, demeurant professionnellement au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée décide avec effet au 1^{er} septembre 2005, de nommer Monsieur Philippe Zaouati, né le 14 juin 1966 à Marseille, Directeur Services Clients, Crédit Agricole Asset Management, demeurant professionnellement au 90, boulevard Pasteur, F-75015 Paris, France, comme président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Paul-Henri de la Porte du Theil, prénommé, démissionnaire, et d'accepter avec effet au 1^{er} septembre 2005, la démission de Monsieur Philippe Zaouati, prénommé en sa qualité d'administrateur délégué.

L'assemblée décide de confirmer avec effet au 1^{er} septembre 2005, le mandat de Monsieur Guillaume Abel, prénommé, en qualité d'administrateur délégué unique.

Le mandat de l'administrateur et président ainsi nommés expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Huitième résolution

En application de l'article 10 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, ainsi que de l'article 16 modifié des statuts, l'assemblée mandate PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-sept mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Abel, M. Jacquet, C. Nolot, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 septembre 2005, vol. 433, fol. 3, case 4. – Reçu 14.690 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088645.3/242/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

FUND CHANNEL, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 108.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088646.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

VDCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.292.

Le Registre de Commerce est requis de procéder à la modification de l'inscription suivante et à enregistrer,

- la démission de M. Christopher Colfer en date du 5 septembre 2005.

Conseil d'Administration:

M. Alan Grieve, 8, boulevard James Fazy, CH 1201 Genève, Suisse,

M. Kurt Nauer, 35, blvd Prince Henri, 1724 Luxembourg, G-D Luxembourg,

M. Yves Prussen, 2, Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg, G-D,

M. Eloy Michotte, 15 Hill Street, W1J 5QT London, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086511.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

SAN NICOLA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.807.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 septembre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Thierry Fleming, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président,
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,
- Monsieur Giovanni Dell'Aria Burani, 1, Via Pietro Cossa, Milan, Italie, Chairman.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086506.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ICHOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.553.

Le Registre de Commerce est requis de procéder à l'inscription suivante suite à la nomination de M. Yves Prussen en date du 5 septembre 2005.

Conseil d'Administration:

M. Alan Grieve, Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse,

M. Kurt Nauer, 35, blvd Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

M. Yves Prussen, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086510.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

PERENNE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.331.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Johanna Dirkje Martina Van Oort, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste d'administrateur vacant de la société pour une durée de cinq ans avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin, comme celui des autres administrateurs, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Ch. Davezac

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086666.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

FINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 93.701.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue à Luxembourg le 14 septembre 2005 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les démissions de AMICORP LUXEMBOURG S.A., EUROLEX MANAGEMENT S.A. et de M. Matthijs Bogers en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées avec effet immédiat;
- Les nominations de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l. et de LUXROYAL MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées à la date de la réunion, celles-ci terminant les mandats de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour FINT HOLDING S.A.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086543.3/1084/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

EUROLEX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 40.722.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 29 septembre 2005 à 09.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Alain Noullet en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de M. Cédric Raths, citoyen belge, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée; M. Cédric Raths terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086547.3/1084/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

YZACH HEALTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 100.929.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société, établie et ayant son siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.929 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2005 à 11 heures.

L'assemblée accepte la démission de la société MYDDLETON ASSETS LIMITED de son poste d'Administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de la société VALMATHY S.A. en qualité d'Administrateur.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrateur

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087170.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MOON LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 108.003.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 22 septembre 2005 à Luxembourg que:

1. Monsieur Stéphane Hadet, né à Nancy (France) le 25 mai 1968, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est démissionné en tant que gérant de catégorie B.

2. Monsieur Stéphane Hadet, né à Nancy (France) le 25 mai 1968, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie A.

3. Monsieur Jeremy Reffin, né à Mandeville, le 25 mars 1966, demeurant au 15, Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom est nommé gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086569.3/1035/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

MOON LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 108.002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 22 septembre 2005 à Luxembourg que:

1. Monsieur Stéphane Hadet, né à Nancy (France) le 25 mai 1968, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est démissionné en tant que gérant de catégorie B.

2. Monsieur Stéphane Hadet, né à Nancy (France) le 25 mai 1968, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie A.

3. Monsieur Jeremy Reffin, né à Mandeville, le 25 mars 1966, demeurant au 15, Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom est nommé gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086570.3/1035/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

B.A.R.A.F. S.A., BYBLOS FINANCING HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.258.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BYBLOS FINANCING HOLDING (B.A.R.A.F.) S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 13.258,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 1975, publié au Mémorial C numéro 17 du 28 janvier 1976,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 764 du 18 octobre 2000.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Maryline Waltener, employée privée, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur:

Monsieur Jean-Marie Poos, Licencié en Sciences Economiques, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Monsieur le Président expose ensuite et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions des actionnaires représentés sont portées sur une liste de présence.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que des quarante mille (40.000) actions, trente-trois mille sept cent sept (33.707) actions sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et ont été publiées:

au Mémorial C numéro 838 du 2 septembre 2005 et C numéro 877 du 10 septembre 2005,
et au «Letzebuerger Journal» du 2 septembre 2005 et 10 septembre 2005

III. Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1) Dissolution anticipée de la société.

2) Nomination d'un liquidateur. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

IV. Que le quorum requis pour cette assemblée pour délibérer valablement doit être la présence réelle des actionnaires ou par pouvoirs d'au moins cinquante pour cent (50%) des actions, que ce quorum est atteint de façon que cette assemblée est autorisée à délibérer valablement pourvu que les actionnaires présents ou représentés, représentant au moins deux tiers (2/3) du nombre total des actions représentées à cette assemblée, voteront favorablement les résolutions à prendre.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

Monsieur François S. Bassil, administrateur de sociétés, né à Fidar (Liban), le 15 mars 1934, demeurant à B-1000 Bruxelles, 10, Montoyer.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Schmitz, M. Waltener, J.-M. Poos, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2005, vol. 910, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2005.

F. Kessler.

(088707.3/219/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

B.A.R.A.F. S.A., BYBLOS FINANCING HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 13.258.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BYBLOS FINANCING HOLDING (B.A.R.A.F.) S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 13.258, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 1975, publié au Mémorial C numéro 17 du 28 janvier 1976,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 764 du 18 octobre 2000.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Maryline Waltener, employée privée, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur:

Monsieur Jean-Marie Poos, Licencié en Sciences Economiques, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Monsieur le Président expose ensuite et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions des actionnaires représentés sont portées sur une liste de présence.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que des quarante mille (40.000) actions, trente-trois mille sept cent sept (33.707) actions sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et ont été publiées:

au Mémorial C numéro 850 du 6 septembre 2005 et C numéro 895 du 14 septembre 2005

et au «Letzebuerger Journal» du 6 septembre 2005 et 14 septembre 2005.

III. Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1) Rapport du liquidateur;

2) Nomination d'un commissaire vérificateur;

3) Fixation de l'assemblée qui entendra le rapport du commissaire-vérificateur, qui donnera décharge au liquidateur et prononcera la clôture de la liquidation de la société.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport du liquidateur.

Lecture est donnée du rapport du liquidateur, lequel restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer SEMAAN, GHOLAM & CO, IMM. GHOLAM, ayant son siège social à rue Sioufi, Achrafieh, Beirut, Liban,

commissaire-vérificateur pour examiner la gestion du liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle assemblée à 12 heures ce même jour, pour entendre le rapport du commissaire-vérificateur, donner décharge au liquidateur et pour la clôture de la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Schmitz, M. Waltener, J.-M. Poos, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2005, vol. 910, fol. 79, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2005.

F. Kessler.

(088709.2/219/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

B.A.R.A.F. S.A., BYBLOS FINANCING HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 13.258.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BYBLOS FINANCING HOLDING (B.A.R.A.F.) S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 13.258,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 1975, publié au Mémorial C numéro 17 du 28 janvier 1976,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 764 du 18 octobre 2000.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Maryline Waltener, employée privée, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Marie Poos, Licencié en Sciences Economiques, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Monsieur le Président expose ensuite et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions des actionnaires représentés sont portées sur une liste de présence.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que des quarante mille (40.000) actions, trente-trois mille sept cent sept (33.707) actions sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et ont été publiées:

au Mémorial C numéro 850 du 6 septembre 2005 et C numéro 895 du 14 septembre 2005,

et au «Letzebuurger Journal» du 6 septembre 2005 et 14 septembre 2005.

III. Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur,
- 3) Clôture de la liquidation de la société.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. - Rapport du commissaire vérificateur

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire vérificateur.

Lecture est donnée du rapport du commissaire vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

Le commissaire vérificateur a été nommé aux termes d'une assemblée documentée par acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour.

II. - Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société au liquidateur Monsieur François S. Bassil, administrateur de sociétés, né à Fidar (Liban), le 15 mars 1934, demeurant à B-1000 Bruxelles, 10, Montoyer, ainsi qu'au commissaire vérificateur, SEMAAN, GHOLAM & CO, IMM. GHOLAM, ayant son siège social à rue Sioufi, Achrafieh, Beirut, Liban.

III. - Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme BYBLOS FINANCING HOLDING (B.A.R.A.F.) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Schmitz, M. Waltener, J.-M. Poos, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2005, vol. 910, fol. 79, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2005.

F. Kessler.

(088711.3/219/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

ATOMO ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.036.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 5 septembre 2005

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 5 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086674.3/007/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

EPI Q2 BIELEFELD SP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 109.981.

Par résolution en date du 23 août 2005, l'associé unique a pris la décision suivante:
- annulation de la nomination de ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087098.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

EURAIL GROUP, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg C 25.

Extrait de la décision du gérant du groupe en date du 1^{er} septembre 2005

Le siège du groupe est transféré du 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour EURAIL GROUP

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086668.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

EXPANSIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 53.142.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXPANSIA INTERNATIONAL S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.142), constituée originairement sous le droit des Antilles Néerlandaises suivant un acte reçu le 6 juin 1989 par Maître Maarten Maartense, alors candidat notaire à Curaçao, ayant assuré légalement une suppléance pour le compte de Maître Henri Albert Sperwer, notaire à Curaçao,

dont le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg et l'adoption de la société de la nationalité luxembourgeoise a été acté par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 71 du 10 février 1996,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 août 1999, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 844 du 12 novembre 1999,

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2005, en voie de formalisation.

ayant un capital social fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept virgule soixante-deux euros 1.259.467,62 EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Stieven, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 4.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 5.- Conservation des livres et documents de la société.
- 6.- Clôture de la liquidation.
- 7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, à savoir la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.706, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ne pas payer de dividende de liquidation mais que les actifs nets sont disponibles aux actionnaires pour distribution.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, M. Stieven, J.-H. Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 534, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2005.

J. Seckler.

(088728.3/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

SOCLE FINANCE TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 93.331.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 septembre

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Johanna Dirkje Martina Van Oort, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste d'administrateur vacant de la société pour une durée de 3 ans avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin, comme celui des autres administrateurs, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait
Pour la société
J. Mayor

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086670.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

TWISTER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.612.

La soussignée, CRT REVISION INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la société TWISTER S.A., R.C. Luxembourg Section B Numéro 64.612, n'est plus domiciliée et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 septembre 2005.

CRT REVISION INTERNATIONAL S.A.
R.G.F. Turner
Expert-Comptable et Réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086676.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

TREDICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 47.111.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour la société
FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.
Le Domiciliataire
Signature

(086976.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

SYNHORTUS, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg D 54.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 octobre 2005.

Signature.

(087017.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

NEWALL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.298.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of October.
Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., - in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on October 13th, 2005.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of NEWALL INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., - en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de NEWALL INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 27, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 octobre 2005.

T. Metzler.

(093151.3/222/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

WAWELUX LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.533.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2005

En date du 29 septembre 2005, les actionnaires de la Société Anonyme WAWELUX LOGISTICS S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée des actionnaires, constatant que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, décident à l'unanimité de renouveler leurs mandats pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011. Ainsi, le conseil d'administration de la société est composé des membres suivants:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Frantz Wallenborn, Entrepreneur de transports, demeurant à L-8606 Bettborn, 31, rue Principale.

- Monsieur Camille Weis, Entrepreneur de transports, demeurant à L-8398 Roodt/Eisch, 18, Lotissement des Roses
Les nouveaux administrateurs déclarent accepter leur mandat.

2. Monsieur Armand Distave, Conseiller économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est reconduit à son poste de Président du conseil d'administration pour six années.

3. De même, l'Assemblée des actionnaires, constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, décide à l'unanimité de nommer commissaire aux comptes pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

Le nouveau commissaire aux comptes déclare accepter son mandat.

Munsbach, le 29 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(091484.3/503/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

ECHO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.309.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul Marques, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg et Monsieur Mariangelo Bossoni, Lugano. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Arturo Palmero, sans profession, avec adresse professionnelle à Paris, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Giovanni De Vecchi, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Lugano, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086978.3/657/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

BENELUX IMPORT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(086986.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

KOIKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 96.570.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 octobre 2005.

Signature.

(086998.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

BYRON ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.073.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

(087018.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

WESTERN TRADE & COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 48.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06822, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature.

(087010.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

WESTERN TRADE & COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 48.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06825, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature.

(087012.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

INDIGOWEB, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, Haus 150.
H. R. Luxembourg B 100.301.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. März 2005

Die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft wurde am 1. März 2005 am Gesellschaftssitz abgehalten. Alle Gesellschafter waren anwesend und zwar:

Pierre Benker	100 Anteile
	<u>100 Anteile</u>

Die Sitzung wurde um 18.00 Uhr unter der Präsidentschaft von Herrn Pierre Benker eröffnet.

Auf der Tagesordnung standen folgende Punkte:

- 1° Abtretung von 1 Anteil des Gesellschaftskapitals von Herrn Pierre Benker an Frau Petra Gennen;
- 2° Ernennung von Frau Petra Gennen zur zweiten Geschäftsführerin der Gesellschaft;
- 3° Verschiedenes.

Die Tagesordnung wurde wie folgt behandelt:

1° Die Gesellschafter nehmen den Übertrag des 1 Geschäftsanteils an. Das Gesellschaftskapital ist nun wie folgt gehalten:

Petra Gennen	1 Anteil
Pierre Benker	99 Anteile
	<u>100 Anteile</u>

2° Frau Gennen wird als zweite Geschäftsführerin ernannt. 3° Nichts zu erwähnen.

Der Präsident schließt die Versammlung gegen 18.15 Uhr.

P. Benker / P. Gennen

Gesellschafter / Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087008.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

FONCIERE DE SEINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 100.032.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(087014.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.815.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087031.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.815.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087035.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.815.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087032.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

MEX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 84.600.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087025.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

LSF JAPAN HOTEL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.032.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 110.547.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société du 9 septembre 2005 que M. Fabio Mazzoni a démissionné de sa fonction de gérant indépendant de la Société avec effet au 9 septembre 2005 et que M. Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant indépendant.

M. Alain Heinz est gérant unique de la Société.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LSF JAPAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087087.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ICN INTERNATIONAL HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.744.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087045.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

ICN INTERNATIONAL HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.744.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087043.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

ICN INTERNATIONAL HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.744.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI06001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087044.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

JAMES & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 80.820.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087026.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

MEDIAINSPEKT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.519.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 août 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Madame Françoise Guillemont demeurant au 78, rue de Trévires, L-2628 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Hamel, demeurant au 50, rue des Pommiers, Luxembourg;

- Monsieur Jean-Pierre Vernier, demeurant au 28, rue Frantz Clément, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Robert Lambert, administrateur démissionnaire.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087115.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MOBILIM INTERNATIONAL - GROUPE MARTIN MAUREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.356.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BI00215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087027.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

JOTRADE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 64.160.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087028.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

NORTEL NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.356.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087029.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

T.H. CO JEUX AUTOMATIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 72.725.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signature

(087030.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

SANPAOLO BANK S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 18.498.

Extrait de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2005, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée approuve la désignation de Monsieur Giuseppe La Sorda «délibérée par le Conseil d'Administration le 15 septembre 2005» comme préposé à la gestion journalière de la société avec le titre d'Administrateur-Délégué en remplacement de Monsieur Doriano Demi, qui restera président du Conseil d'Administration.

Le mandat de M. Giuseppe La Sorda en qualité d'Administrateur-Délégué expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

S. Bosi

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087117.3/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

AEGIS EUROPEAN FUND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 101.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signature

(087033.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

GROSVENOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.464.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 2 juin 2004, que:

1. La Société a confirmé la nomination par le conseil d'administration de la Société de Messieurs Jean Bodoni, né le 12 juillet 1949 à Bruxelles (BE) et demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon à 1150 Luxembourg et Graham Wilson, né le 9 décembre 1951 à St Neots (UK) et demeurant professionnellement au 6, avenue Pescatore à 2324 Luxembourg, de Madame Sally Doyle-Linden, née le 20 octobre 1959 à Durham (UK) et demeurant professionnellement au 70, Grosvenor Street à Londres W1K 3JP ainsi que de la société limitée GROSVENOR CANADA LIMITED ayant son siège social au 1040, West Georgia Street à Vancouver V6E 4HI (Canada) enregistrée sous le n° 556813 de l'Etat de la Colombie Britannique, comme administrateurs cooptés, en remplacement d'autres administrateurs démissionnaires et dont le mandat expirera à l'assemblée générale des actionnaires de 2008.

2. Ces nominations sont en remplacement de Messieurs Jeremy Newsum, Steven Cowen, Michael Mc Donald et Mark Preston démissionnaires de leur mandat le 24 septembre 2003, 17 octobre 2003 et 10 décembre 2003 respectivement et nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2008.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087034.3/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 68.568.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087036.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

CC CDPQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 68.969.

Mme Astrid Heyman,

Mme Annelise Charles,

Par la présente, je vous avise de ma démission à titre d'administrateur au conseil d'administration de CC CDPQ, S.à r.l. Cette démission est effective en date du 13 mai 2005.

Auriez-vous l'obligeance de faire les démarches nécessaires auprès des autorités concernées afin que ma démission à titre d'administrateur soit reflétée à toute déclaration faite par la compagnie et prévue par la loi ou la réglementation applicable.

Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de siéger à votre conseil.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Montréal, le 19 septembre 2005.

F. Laurin.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087154.3/1122/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

9689

STIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 91.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI06092, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087037.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

REBEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 40.949.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087038.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

C.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.556.

Les comptes annuels au 31 octobre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI06089, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087039.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

FINANCIERE DV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.070.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087040.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

COGELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.478.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société COGELO S.A. établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.478 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 janvier 2005 à 11 heures.

C. L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087179.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

STARATHLON S.A., Société Anonyme,
(anc. MORREN LUXEMBOURG S.A.).
 Siège social: L-8010 Luxembourg, 270, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 59.504.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 octobre 2005.

Signature.

(087054.3/3220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

STARATHLON S.A., Société Anonyme,
(anc. MORREN LUXEMBOURG S.A.).
 Siège social: L-8010 Luxembourg, 270, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 59.504.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 octobre 2005.

Signature.

(087053.3/3220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

STARATHLON S.A., Société Anonyme,
(anc. MORREN LUXEMBOURG S.A.).
 Siège social: L-8010 Luxembourg, 270, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 59.504.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 octobre 2005.

Signature.

(087052.3/3220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

STARATHLON S.A., Société Anonyme,
(anc. MORREN LUXEMBOURG S.A.).
 Siège social: L-8010 Luxembourg, 270, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 59.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 octobre 2005.

Signature.

(087051.3/3220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

BCG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 34.676.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 R. C. Luxembourg B 86.337.

Par résolution tenue en date du 14 juillet 2005, l'associé unique de la société BCG HOLDING, S.à r.l. a décidé d'accepter la nomination de:

- Catherine Barbandière, résidant au 45, rue des Petites Ecuries, F-75010 Paris en tant que Gérant pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, en remplacement de Bjorn Matre, Gérant démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087062.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

EURO FREIGHT CAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.396.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087046.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

IMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 26, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 30.052.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Signature

Mandataire

(087048.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

SORGVOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 95.632.

Bericht von der ausserordentlichen Generalversammlung einberufen durch die Aktionäre der Gesellschaft abgehalten im Hauptsitz der Gesellschaft am 3. März 2004

Anwesend: Alle Aktionäre.

Da die Versammlung beschlussfähig war, wurde sie als eröffnet erklärt. Nachfolgender Beschluss wurde vorgelegt und einstimmig beschlossen:

Beschlüsse

1) Herr Wilhelm Trettenhahn, geboren am 20. Februar 1961 in Korneuburg, Österreich, wohnhaft in 40, Löwengasse, A-2230 Gänserndorf, wird als Verwaltungsratsmitglied ersetzt durch Frau Mandy Wöber, geboren am 6. März 1974 in Dohna, Deutschland, wohnhaft in 44, Bierwolfsgasse, A-2103 Langenzersdorf, und dies mit Wirkung auf das Ende der Versammlung.

Nachdem kein weiterer Beschluss vorlag, wurde die Versammlung als geschlossen erklärt.

Unterzeichnet im Namen der SORGVOR S.A.

K. Wöber / M. Wöber / INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

- / - / J. Mousel

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087056.3/3220/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SALORIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.749.

Précision quant au mandat d'un administrateur:

Racy Omar Karam Simão;

Date de nomination: 26 mai 2004;

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année: 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087059.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

RAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 101.876.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 16 juillet 2005

La séance est ouverte avec la constitution du bureau de l'Assemblée, dont la présidence revient à Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Monsieur le Président désigne Madame Gisèle Klein, employée privée, demeurant à Belvaux, comme secrétaire et Monsieur David Mamer, employé privé, demeurant à Capellen, comme scrutateur.

Le Président, sous l'approbation de l'Assemblée, note que tous les actionnaires, ainsi que les éventuels représentés par des mandataires sont présents et notés avec leur nombre d'actions représentées sur une liste de présence, se reconnaissant dûment convoqués à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, déclarant avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, il a pu être fait abstraction des convocations préalables.

Les actionnaires présents ou éventuels représentés par des mandataires ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, dressée et signée par les membres du bureau et signée par les actionnaires présents ou les éventuels représentés par des mandataires.

A cette liste de présence, qui demeurera annexée à la présente Assemblée, avec laquelle elle sera enregistrée, les membres de l'Assemblée déclarent se référer. De cette liste de présence résulte que l'entière du capital est représentée dans la présente Assemblée et que l'Assemblée est ainsi autorisée à décider sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont bien eu connaissance.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour dont le point et le texte est le suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau gérant technique.
2. Nomination d'un nouveau gérant administratif.

Monsieur le Président demande ensuite aux membres présents de voter les différents points de l'ordre du jour. L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Amir Rahmanian, employé privé, né le 5 mai 1980, demeurant au 12, rue Michel Rodange, L-8034 Strassen, est remplacé en qualité de gérant technique par Monsieur Abdolhossein Yaghma, né le 25 août 1980, demeurant au 26, Grand-rue, L-3650 Kayl et ce avec effet au 16 juillet 2005.

Deuxième résolution

Monsieur Abdolhossein Yaghma, né le 25 août 1980, est remplacé en qualité de gérant administratif par Monsieur Amir Rahmanian, employé privé, demeurant au 12, rue Michel Rodange, L-8034 Strassen et ce avec effet au 16 juillet 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 16 juillet 2005.

J. Mousel / G. Klein / D. Mamer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087057.3/3220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FUTURING P.G.P. S.A., Aktiengesellschaft.

(anc. P.G.P. S.A.).

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 56.492.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 30. September 2005

An Stelle von Herrn Laros Dieter, der sein Mandat als Delegierter des Verwaltungsrates niederlegt, wird Herr Bernd Scherer wohnhaft zu B 8.400 Oostende, Muscarstraat 31, einstimmig zum neuen Delegierten des Verwaltungsrates ernannt und mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt.

Die Gesellschaft ist Drittpersonen gegenüber durch die alleinige und die obligatorische Gegenzeichnung von Herrn Bernd Scherer vertreten.

Herrn Dieter Laros bleibt Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Die Mandate enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087202.3/680/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

IMMOBILIERE DE BERCHEM A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

H. R. Luxembourg B 67.011.

Bericht von der ausserordentlichen Generalversammlung einberufen durch die Aktionäre der Gesellschaft abgehalten im Hauptsitz der Gesellschaft am 26. Juli 2005

Anwesend: Alle Aktionäre.

Da die Versammlung beschlussfähig war, wurde sie als eröffnet erklärt.

Nachfolgende Beschlüsse wurden vorgelegt und einstimmig beschlossen:

Beschluss

Die Gesellschaft LFS TRUST LIMITED, mit Sitz in 2nd Floor, John O'Leary House, 11-12, Warrington Place, Dublin 2 Ireland, wird als Verwaltungsratsmitglied ersetzt durch die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, Bristish Virgin Islands, und dies rückwirkend auf den 28. Oktober 2004.

Die Gesellschaft FIDUCIAIRE ARBO S.A., mit Sitz in 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, wird als Verwaltungsratsmitglied ersetzt durch die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, Bristish Virgin Islands, und dies rückwirkend auf den 28. Oktober 2004.

Die Dauer der Amtszeit der Gesellschaft LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. mit Sitz in 270, route d'Arlon, als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates wird bestätigt für die Dauer eines Jahres und dies rückwirkend auf den 28. Oktober 2004.

Nachdem keine weiteren Beschlüsse vorlagen wurde die Versammlung geschlossen.

J. Mousel / G. Klein / S. Siffert

President / Sekretär / Schreiber

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087058.3/3220/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE CRICKET, A.s.b.l., Société Anonyme.

 Siège social: L-2210 Luxembourg, 44, boulevard Napoléon 1^{er}.

Modifications aux Statuts de la Fédération Luxembourgeoise de Cricket

Art. 18. Au lieu de «quatre assesseurs», lire «six assesseurs»

Art. 28A. Le texte actuel est à annuler et à remplacer par ce texte annexé.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE CRICKET, A.s.b.l.

M. Smith

Signature

Dispositions contre le dopage à insérer par les Fédérations et Associations sportives dans leurs statuts

La Fédération, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à la Fédération internationale régissant son sport, proscrit l'utilisation par les sportifs et l'administration aux sportifs de substances ou de méthodes de dopage.

En matière de lutte contre le dopage, la Fédération se soumet avec toutes ses sociétés-membres et tous ses licenciés à l'autorité de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage. Elle reconnaît à cet organisme:

- le droit d'établir les règles et principes de la lutte antidopage et de fixer les modalités et procédures suivant lesquelles cette lutte et plus particulièrement les contrôles antidopage sont menés, y compris les règles protectrices des droits des licenciés;

- le droit de déterminer les sanctions qu'encourent ceux qui contreviennent aux règles dont question au tiret qui précède;

- le droit de procéder aux contrôles antidopage parmi ses licenciés, notamment de fixer le programme des contrôles et de désigner les licenciés à contrôler, ainsi que de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire;

- le droit de diriger les poursuites devant le Conseil de Discipline contre le Dopage chargé de prononcer, s'il y a lieu, les sanctions, pour autant que l'instance se déroule au Luxembourg, y compris le droit de faire appel contre un jugement de première instance.

La Fédération cède au Conseil de Discipline contre le Dopage, institué à cet effet par le C.O.S.L., le pouvoir de connaître des infractions aux règles de la lutte antidopage dont question à l'alinéa qui précède, sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du Comité Olympique International pour les sportifs et manifestations internationales qui relèvent de sa juridiction.

Toute disposition des statuts contraire aux présentes dispositions est réputée non écrite.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ04033. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091022.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

FASHION ONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.622.450,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.878.

Changement d'adresse des associés suivants:

THIRD CINVEN FUND (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND US (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND US (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND US (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND US (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND US (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni;

THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP, Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06945. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087066.3/581/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SCI RESIDENZIA, Gesellschaft bürgerlichen Rechts.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.

H. R. Luxemburg E 598.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. August 2005

In Luxemburg, den 16. August 2005, haben die Gesellschafter der SCI RESIDENZIA einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Änderung des Gesellschaftszwecks wie folgt:

«Der Zweck der Gesellschaft sind Bauträgergeschäfte, Ankauf und Verwaltung einer oder mehrerer Immobilien sowie andere Immobilienoperationen.

Es können alle mit vorstehendem Zweck verbundenen finanziellen und sonstigen Operationen durchgeführt werden.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können. Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland ausführen insbesondere durch Beteiligung an ähnlichen Gesellschaften, durch Mietung von Geschäftsurkundenschaften oder durch Gründung von Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen.»

Luxemburg, den 16. August 2005.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087060.3/503/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 45.157.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(087069.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

PARTICIPATIONS ET PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 59.101.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(087071.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 30.034.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(087073.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SKYLINER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 81.456.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(087075.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

STAHL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.207.

—
Avec effet immédiat, la société BECOFIS, S.à r.l., BUREAU EUROPEEN DE COMPTABILITE ET DE FISCALITE, S.à r.l., avec siège à 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à Luxembourg, dénonce le siège établi en ses locaux de la société STAHL CONSULTING S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

BECOFIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087158.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

BARING CEF INVESTMENTS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.384.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 août 2005, les actionnaires de la société BARING CEF INVESTMENTS II S.A. ont décidé d'accepter la nomination de Monsieur Barry McClay en tant qu'administrateur avec effet au 8 juin 2005 et pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Connie A.E. Helyar, administrateur démissionnaire, avec effet au 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05486. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(087080.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SAC NORIMBERGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.798.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, tenue en date du 7 avril 2005, a décidé de nommer Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, UK-W1J 5HD Londres, en tant qu'administrateur, avec effet immédiat, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010, en remplacement de Shayle Anthony démissionnaire au 31 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00994. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(087094.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CREA-BATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.797.

Messieurs,

Par la présente, je vous sou mets ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre société et vous prie de m'accorder décharge de mon mandat avec effet immédiat.

Le 7 septembre 2005.

G. Theys.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00248. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(087129.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CREA-BATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.797.

Messieurs,

Par la présente, je vous sou mets ma démission en tant qu'administrateur de votre société et vous prie de m'accorder décharge de mon mandat avec effet immédiat.

Le 7 septembre 2005.

M. Theys.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00247. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(087128.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.
